

# Conditions de travail des agents de nettoyage et impacts sur leur santé

AUTEUR :

C. Jacquin-Brisbart, département Études et assistance médicales de l'INRS

# L'

**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) met à disposition son rapport d'expertise collective et a rendu son avis relatif à l'analyse des conditions de travail des agents du nettoyage et de leurs impacts sur leur santé<sup>1</sup>. Ces travailleurs sont exposés à de multiples risques professionnels liés à la nature même du travail effectué : efforts physiques, exposition aux produits chimiques et aux agents biologiques comme des bactéries et virus. À cela s'ajoutent d'autres risques plus particulièrement liés à l'organisation du travail : horaires atypiques ou décalés, cadences de travail, travail isolé, activité invisibilisée...**

Environ trois quarts des agents du nettoyage sont des femmes, âgées en moyenne de 45 ans. Elles sont souvent immigrées ou d'origine étrangère et contraintes de travailler à temps partiel, pour de faibles rémunérations mensuelles. Ces travailleuses ont fréquemment plusieurs employeurs et leur activité est souvent multisites. Par ailleurs, l'Anses note que l'externalisation croissante des activités de nettoyage conduit à la dégradation des conditions de travail. En effet, dans le secteur privé, la part des salariés externalisés a presque triplé en près de 40 ans, passant de 23 % en 1982 à 65 % en 2020. Or cette tendance participe à la réduction du nombre d'heures dédiées aux tâches de nettoyage, passant de 33 heures à 25 heures hebdomadaires, entraînant une intensification des cadences de travail et une réduction des revenus mensuels.

L'ensemble des risques professionnels auxquels ces travailleurs sont exposés peut impacter fortement leur santé physique et mentale. Les accidents du travail et le taux de maladies professionnelles reconnues sont plus fréquents et d'une gravité plus importante que dans tous les autres secteurs. Les maladies pro-

fessionnelles sont principalement des troubles musculosquelettiques (TMS), près de deux fois plus fréquents que chez l'ensemble des salariés en France. Les licenciements pour inaptitude médicale sont également deux fois plus fréquents.

En conclusion de son expertise, l'Anses recommande d'activer plusieurs leviers pour renforcer la prévention des risques des activités de nettoyage :

- mettre en œuvre une campagne de prévention spécifique aux TMS ;
- favoriser le travail en journée afin de limiter l'isolement au travail, l'invisibilisation des personnels et les horaires décalés ;
- faciliter l'accès des agents du nettoyage aux dispositifs de prévention en les adaptant à leurs spécificités.

En cas d'externalisation des activités de nettoyage, l'Agence recommande prioritairement :

- de rappeler l'obligation de vigilance des entreprises utilisatrices de services en matière de respect de la réglementation du travail ;
  - de renforcer les responsabilités des entreprises utilisatrices de services, pour une meilleure implication et coopération avec les entreprises prestataires. À cet effet, l'Anses incite à engager une réflexion visant à appliquer les dispositions qui existent pour le travail temporaire, dans lequel l'entreprise utilisatrice est responsable des conditions d'exécution du travail ;
  - d'envisager une évolution des modalités de calculs des taux de cotisations accidents du travail/maladies professionnelles afin d'en répartir le coût entre les prestataires et les entreprises utilisatrices.
- Enfin, l'Agence encourage la production et la diffusion de connaissances spécifiques aux enjeux des activités professionnelles du nettoyage.

1. Analyse des conditions de travail des agents du nettoyage et de leurs impacts sur leur santé. Avis de l'Anses. Rapport d'expertise collective. Anses, 2025 (<https://www.anses.fr/fr/content/agents-de-nettoyage>).